

COLLECTE DES ENCOMBRANTS LES MARDIS

6 ET 20 JANVIER

3 ET 17 FÉVRIER

3 ET 17 MARS

MERCREDI 8 ET 21 AVRIL

5 ET 19 MAI

2 ET 16 JUIN

7 ET 21 JUILLET

4 ET 18 AOÛT

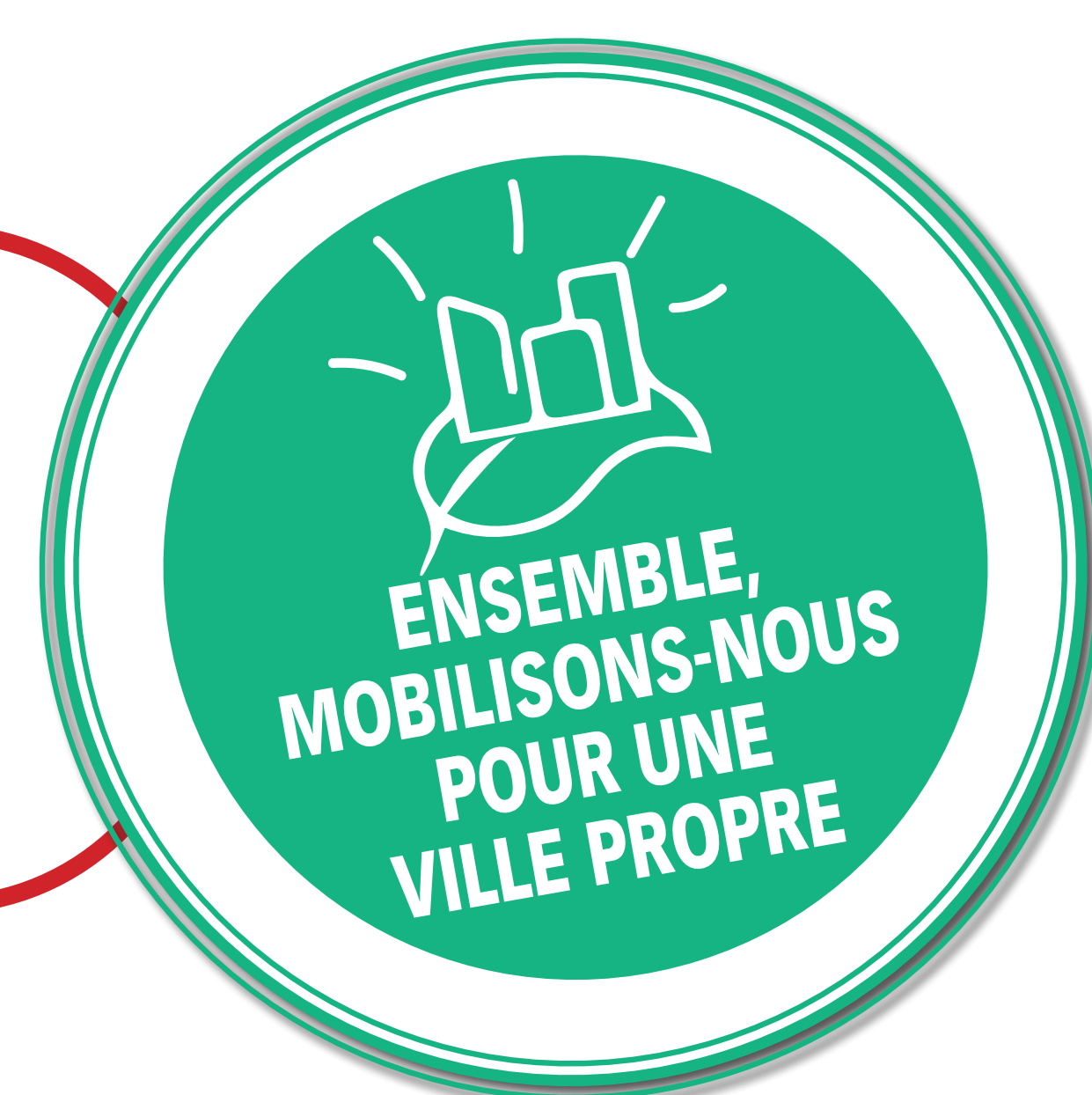
1^{ER} ET 15 SEPTEMBRE

6 ET 20 OCTOBRE

3 ET 17 NOVEMBRE

1^{ER} ET 15 DÉCEMBRE

**LES ENCOMBRANTS DOIVENT ÊTRE SORTIS
SEULEMENT LA VEILLE DU RAMASSAGE**



DÉCHETS ACCEPTÉS

Matelas, sommiers, mobilier usagé, ferrailles, moquettes, planches, PVC...



DÉCHETS REFUSÉS

- Déchets ménagers spéciaux : peintures, solvants, huiles usagées, batteries, produits phytosanitaires... à déposer au Centre Technique Municipal ou à la déchèterie.
- Gravats : à déposer à la déchèterie.
- Cartons : à déposer dans les bacs jaunes, emballages.
- Déchets végétaux : ils doivent être mis dans les conteneurs prévus à cet effet. Collectés un jeudi sur deux en janvier, février et décembre puis chaque jeudi de mars à novembre.
- Appareils électriques usagés : 3 solutions : à rapporter au magasin lors d'un nouvel achat, à déposer au Centre Technique Municipal (lundis et mercredis après-midi ainsi que certains samedis) ou à la déchèterie.



• LA DÉCHÈTERIE / RESSOURCERIE SIOM

(Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères de la Vallée de Chevreuse)

Avenue des Deux Lacs à Villejust - 01 64 53 30 00 / contact@siom.fr

Du lundi au samedi de 9h à 17h45. Dimanche et certains jours fériés de 9h à 12h45

• MAIRIE (Service Proximité) : 0 8000 91 940 (n° vert gratuit) / proximite@lesulis.fr

• CTM (Centre Technique Municipal) / Armoires DMS : rue du Velay 91940 Les Ulis
(lors des permanences DMS : information 01 69 29 34 80)

Restez informés
lesulis.fr



@lesulisofficiel

POUR TOUT DÉPÔT SAUVAGE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, LES CONTREVENANTS
S'EXPOSENT À DES POURSUITES (PROCÈS VERBAL DE 68 €).
ATTENTION ! CERTAINS DÉCHETS SONT DANGEREUX POUR LA SANTÉ
ET L'ENVIRONNEMENT.



Terre de talents